

2022/.....

Parafe

DELIBERATION N°311

**AFFICHÉ**  
LE 30.09.2022

**OBJET : REMUNERATION DES AGENTS RECENSEURS.**

**ENTENDU** l'exposé de Marie-Laure MORELLI, Adjointe au Maire ;

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** la délibération n°672 du 13 décembre 2012 portant rémunération des agents recenseurs ;

**CONSIDERANT** que la commune d'Ozoir-la-Ferrière a l'obligation de procéder, chaque année, à un recensement de la population ;

**CONSIDERANT** que le recrutement et le niveau de rémunération des agents recenseurs sont des éléments essentiels pour le bon déroulement des opérations de recensement ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE ;**

**LE CONSEIL MUNICIPAL ;**

**DECIDE** de fixer la rémunération des agents recenseurs comme suit :

- ✓ 2.20 € bruts par feuille de logement
- ✓ 1.80 € brut par bulletin individuel
- ✓ 40 € bruts par séance de formation
- ✓ 40 € bruts pour la tournée de reconnaissance
- ✓ 100 € bruts forfaitaires pour les frais de transport

**PRECISE** que la rémunération des agents recenseurs sera versée au terme des opérations de recensement.

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

**Vu et délibéré les jours, mois et ans que dessus  
Ozoir-la-Ferrière le 28 septembre 2022**



**Le Maire,  
Jean-François ONETO.**

2022/.....

Parafe

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

Conseillers en exercice :	35
Présents :	22
Absents :	13
Pouvoirs :	9
Votants :	30
Convoqués le : 22 septembre 2022	

CONSEIL MUNICIPAL  
DU 28 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-huit septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Ozoir-la-Ferrière, s'est réuni à l'Espace HORIZON, sous la Présidence de Monsieur Jean-François ONETO, Maire.

**PRESENTS :** Monsieur Jean-François ONETO, Madame Josyane MELEARD, Monsieur Patrick VORDONIS, Madame Christine FLECK, Monsieur Cyril GHOZLAND, Madame Suzanne BARNET, Madame Chantal BOURLON, Monsieur Jean-Claude DEBACKER, Madame Marie-Laure MORELLI, Monsieur Ziain TADJINE, Madame Isabelle DUPUIT, Monsieur Paulo SALGADO LOPES, Monsieur Jacques VERDIER, Madame Françoise MILLET, Madame Chantal LAÏK/CLAVERO, Madame Zohra CHEIK-ELEZAAR, Monsieur Carlos VINHAS PEREIRA, Madame Nathalie RUCHMANN, Monsieur Jean-Pierre BARIANT, Monsieur Malek BENSAL, Monsieur Bruno WITTMAYER, Monsieur Jean-Jacques TSANGA.

**ABSENTS EXCUSES :** Monsieur Patrick SALMON, Madame Anne-Marie CADART, Monsieur Frédéric MARCOUX, Madame Esperance AUDINEAU, Madame Indira GOKOUL, Monsieur Emmanuel CLEMENT, Monsieur Patrick SEMBLA, Madame Valérie BOURGUIGNON, Madame Béatrice LAINÉ.

**ABSENTS NON EXCUSES :** Madame Virginie NOTTOLA, Monsieur Sylvain MONTAUSIER, Madame Laëtitia DEVRIENDT, Madame Aline PALOMARES

<b>POUVOIRS DE :</b> Monsieur Patrick SALMON	à	Monsieur Cyril GHOZLAND
Madame Anne-Marie CADART	à	Madame Chantal BOURLON
Monsieur Frédéric MARCOUX	à	Madame Suzanne BARNET
Madame Esperance AUDINEAU	à	Madame Isabelle DUPUIT
Madame Indira GOKOUL	à	Monsieur Patrick VORDONIS
Monsieur Emmanuel CLEMENT	à	Madame Christine FLECK
Monsieur Patrick SEMBLA	à	Monsieur Jean-François ONETO
Madame Valérie BOURGUIGNON	à	Monsieur Malek BENSAL
Madame Béatrice LAINÉ	à	Monsieur Jean-Pierre BARIANT

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte et le Conseil Municipal désigne à l'unanimité, Madame Christine FLECK, secrétaire de séance, en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il est à noter que Monsieur Malek BENSAL est arrivé à la question n° 1 « Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif – exercice 2021 et Madame Espérance AUDINEAU à la question n°17 de l'ordre du jour « Demande de protection fonctionnelle d'une Adjointe au Maire ».